

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2025
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE SEURRE

COMPTE RENDU

Présents :

Marc JAUDAUX – Jean-Paul MASSON - Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Honorine DUBIEF – Claude VIGNAT – Mathieu LOIZON – Sébastien COLOMBET – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET - Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP - François LORENZI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Bernadette REVERCHON (pouvoir à M. BRACQUEMOND) – Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – Jean BUFFENOIR – David HIEZ (pouvoir à M. LEVEQUE) – Lucie FOURNIER BONNIN (pouvoir à Mme GILARDET) – Jack DUBIEF (pouvoir à M. BECQUET)

Étaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Martine DÉCHAUD – Jocelyne LECLERC – Sébastien DELACOUR – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

M. le Président remercie les délégués de leur présence, les vice-présidents et les membres du bureau et de la Commission Technique.

Il énonce les pouvoirs.

Il remercie également M. BECQUET pour sa présence et la mise à disposition de la salle des fêtes.

Il propose aux délégués d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la reprise de l'isolant sur le réservoir droit de Seurre. L'ajout est validé à l'unanimité.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.

Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 16 juin 2025

Le compte rendu du conseil du 16 juin 2025 a été joint à l'ordre du jour.

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du conseil précédent.

3. Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau

• **Décision du Président 2025-05:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant que l'ordinateur de Mme DUCOS est équipé du système d'exploitation Windows 10 devenant obsolète en octobre 2025 ;

Considérant le besoin d'un nouvel ordinateur ;

Considérant le devis de Distrimatic ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de Distrimatic pour un montant de 972.82 € HT.

M. GRONDIN demande pourquoi le syndicat n'a pas fait le choix de changer de système d'exploitation (Linux).

Mme DUCOS répond qu'elle n'a pas de connaissance dans ce domaine et a suivi les conseils du service informatique.

- **Décision du Président 2025-06:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux de restructuration de la voirie du Technoport de Pagny,

Considérant la découverte d'une antenne de réseau d'eau potable, ancienne et non utilisée, pouvant engendrer des fuites d'eau,

Le Président DECIDE :

De signer le devis de SAUR d'un montant de 2 613.24 € HT pour la suppression du té.

- **Décision du Président 2025-07:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux à réaliser à la station de Pagny-le-Château afin de modifier la filière de traitement du Fer et du Manganèse ;

Considérant le besoin de vérifier la compatibilité des eaux des 2 puits de Pagny-le-Château pour la réalisation d'un traitement commun ;

Considérant le besoin de réaliser une campagne de 4 analyses sur les 2 ouvrages simultanément,

Le Président DECIDE :

De signer le devis du Laboratoire Départemental de Côte d'Or pour un montant de 5 544.12 € HT.

- **Décision du Président 2025-08:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux réalisés sur le nouveau puits de Pagny-le-Château en prévision de son raccordement à la station de production ;

Considérant la mise en place d'une armoire électrique pour piloter le fonctionnement des équipements du puits ;

Considérant l'emplacement de l'armoire dans le bois à côté de la station ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de SAUR d'un montant de 2 500 € HT pour la mise en place d'un système de protection autour de l'armoire en cas de chute de branches.

M. BECQUART demande pourquoi les arbres n'ont pas été coupés.

M. JACQUET précise que l'autorisation de couper les arbres a été donnée par l'ONF. Le nombre était limité et permettait seulement de libérer l'emprise pour les travaux et le passage des véhicules.

- **Décision du Bureau 2025-03:**

Considérant la demande de la commune de Pagny-le-Château de créer une extension de réseau d'eau potable pour desservir une parcelle ;

Considérant que le Syndicat est compétent dans ce domaine,

Considérant les marchés en cours avec le Cabinet Merlin et l'entreprise SADE ;

Le BUREAU, à l'unanimité :

- Valide la création de cette extension de réseau d'eau potable avec participation financière de la commune à hauteur de 80% des dépenses réelles ;
- Autorise le Président à signer la convention entre la commune et le Syndicat ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de ces travaux.

- **Décision du Bureau 2025-04:**

Considérant l'absence de sonde de niveau dans la bête de stockage à la station de Seurre ;

Considérant la proposition de SAUR d'installer cette sonde pour un suivi à distance du niveau ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de SAUR d'un montant de 2 904.63 € HT.

M. BECQUART ajoute qu'il est inadmissible que la sonde ne soit pas déjà installée.

- **Décision du Bureau 2025-05:**

Considérant la découverte de branchements en plomb restant sur le territoire du Syndicat des eaux ;

Considérant l'obligation de procéder à leur renouvellement ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de SAUR d'un montant de 21 538.17 € HT pour le renouvellement de 7 branchements en plomb.

M. BECQUET demande où sont les branchements. Ils sont localisés aux adresses suivantes :

- 4 rue des Plantes à POUILLY-SUR-SAONE
- 1 rue Rougeot à POUILLY-SUR-SAONE
- 14 rue des Jardins à SEURRE
- place de la Libération à SEURRE
- 16 rue de Fangy à ESBARRES
- 10 rue de Saule à ESBARRES
- 5 Grand Chemin de Charrey à ESBARRES

M. BECQUART rappelle le contexte du prélèvement à Pagny-le-Château. L'Agence Régionale de Santé a réalisé 2 prélèvements, un premier puis un second après 10 minutes de purge du réseau. Il ajoute que l'ensemble des robinets a été

changé avant la rentrée sauf celui de la tisanerie. Ce dernier a été renouvelé le dimanche 14 septembre afin de supprimer la présence de plomb et le chauffe-eau a été purgé.

- **Décision du Bureau 2025-06:**

Considérant la création d'un nouveau puits à Pagny-le-Château pour la production d'eau potable ;

Considérant le besoin de réaliser la Déclaration d'Utilité Publique avec l'avis d'un hydrogéologue agréé;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Le devis de M. GUIRAUD, hydrogéologue agréé d'un montant de 1 746 € HT.

Les membres du comité prennent acte de ces décisions.

4. Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 a été joint à l'ordre du jour.

Mme DUCOS précise qu'il y a une erreur dans le rapport envoyé avec la convocation. Le document corrigé sera retransmis.

Les délégués valident à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024.

5. Validation du devis de TEOS pour la reprise du revêtement et la peinture du réservoir Gauche de Seurre

Ce devis a été joint à l'ordre du jour.

M. BECQUART demande si les travaux de reprise prévus dans le devis sont suffisants.

Mme DUCOS précise que le réservoir de gauche est en bon état contrairement à celui de droite. Il est fort possible que des travaux aient déjà été réalisés sur ce réservoir. En complément, le réservoir de gauche est équipé de barbacanes permettant une bonne évacuation des eaux pluviales au niveau du dôme ainsi qu'une meilleure conservation du génie civil.

M. BELORGEY ajoute que le réservoir de gauche n'a pas été identifié comme problématique dans le schéma directeur.

Les délégués valident à l'unanimité le devis de TEOS.

6. Validation de l'avenant au marché de TEOS pour la reprise de l'isolant du réservoir de Seurre Droit

A la suite de l'avancement des travaux sur le réservoir droit de Seurre, l'entreprise TEOS a alerté le syndicat concernant l'état de l'isolant à l'extérieur de la cuve.

Le devis a été transmis pour proposition d'ajout à l'ordre du jour.

M. BECQUET mentionne qu'il y a une erreur dans la dénomination des réservoirs dans le devis.

Mme DUCOS précise qu'il s'agit bien d'un devis concernant le réservoir droit. La correction sera demandée à l'entreprise.

Mme DUCOS indique que de nouveaux désordres ont été constatés sur l'acrotère lors de l'enlèvement du revêtement isolant. L'entreprise et le Cabinet Merlin préconisent un diagnostic génie civil afin de vérifier précisément l'état de l'ouvrage.

M. BELORGEY ajoute qu'un diagnostic visuel a été réalisé avant travaux sans investigation complémentaire. Cela s'est révélé insuffisant pour identifier les désordres constatés lors des travaux.

M. BECQUET demande la date de construction des réservoirs.
D'après nos informations, ils auraient été construits en 1935 environ.

M. JACQUET demande que des barrières soient installées sur le trottoir à côté du réservoir pour éviter des accidents.
M. BRACQUEMOND répond que cela a été fait.

M. BECQUET remercie le Bureau et les élus pour la validation du devis reprenant la peinture du réservoir de gauche.
Mme DUCOS rappelle les couleurs choisies : terra cotta pour les contours des ouvertures et les ceintures de la cuve et beige pour le reste.

M. BELORGEY explique que l'entreprise a conseillé de peindre seulement des petites surfaces en terra cotta. Cette couleur étant foncée, avec la chaleur l'été, cela peut avoir un impact négatif sur l'ouvrage et accélérer sa dégradation.

7. Questions diverses

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 20h40.